

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



EDITO

En dépit des tempêtes (Covid, confinement, contexte de plus en plus tendu, dématérialisation administrative), les équipiers et équipières Cimade des Hauts-de-France ont réussi à rassembler leurs forces pour poursuivre leurs activités en faveur des droits des personnes exilées.

Les pages qui suivent rassemblent les actions concrètes menées dans la région en 2021. Comme vous le lirez, l'ensemble des activités a pu être maintenues, même si durant le premier semestre le distanciel a été privilégié. De nouvelles manières de fonctionner ont été mises en place, comme de nouvelles actions. Nous nous sommes appropriés des nouveaux outils pour inventer d'autres moments de rencontre, d'échanges. Sans se complaire ou se donner un satisfecit, la vie régionale a continué de se développer dans la dynamique des années précédentes. Évidemment beaucoup de chantiers restent ouverts, comme l'actualisation du projet associatif de notre association qui se poursuivra en 2022.

TABLE DES MATIERES

VIE ASSOCIATIVE³

Les 9 groupes locaux de la région³

Les instances et l'équipe salariée en région⁴

Les temps forts 2021⁵

AGIR POUR L'ACCES ET LE RESPECT DES DROITS⁶

1/ LES PERMANENCES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE⁶

Retour sur les permanences nomades

9

2/ PERMANENCE PROTECTION MALADIE¹⁰

3/ PREPARATION DES PERSONNES EN DEMANDE D'ASILE¹¹

4/ ACCOMPAGNEMENT AU POLE REGIONAL DUBLIN¹³

5/ ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ETRANGERES DETENUES¹⁴

APPRENTISSAGE DU FRANCAIS¹⁵

SENSIBILISER, INFORMER ET MOBILISER¹⁷

1/ LES ACTIONS DE SENSIBILISATION¹⁷

2/ LES MOBILISATIONS¹⁹

SOUTIEN AU MOUVEMENT, FORMATIONS ET RESSOURCES²⁰

MERCI !²²

NOUS CONTACTER²²

VIE ASSOCIATIVE

Les 9 groupes locaux de la région

La région Cimade Nord Picardie couvre le territoire des Hauts-de-France. Elle se compose de **9 groupes locaux, de 174 adhérents** (contre 175 en 2020, 133 en 2017) **et de plus de 200 bénévoles actifs**, de manière régulière ou ponctuelle. En dépit du contexte sanitaire et de conditions difficiles, les équipes ont réussi à se renouveler en 2021 avec le recrutement à travers la région d'une quarantaine de bénévoles. L'équipe lilloise a même pu organiser six rencontres de juillet à septembre à l'attention des personnes intéressées de nous rejoindre.



Trois stagiaires ont également été accueillis au cours de l'année au sein de la délégation régionale : Jeanne PAVARD et Vincent LEFEBVRE, étudiants à l'ESPOL, et Léana BONTEMPS, élève-avocate, et 3 bénévoles lillois étudiants à l'Université de Lille ont pu valoriser leur engagement bénévole dans le cadre de leur formation universitaire.

Les instances et l'équipe salariée en région

La Cimade est construite sur la base d'une association unique qui a développé un mouvement qui agit sur l'ensemble du territoire que ce soit en métropole ou en Outre-Mer. Cette structuration est une force, mais aussi un défi pour permettre à tous les niveaux de notre association de fonctionner de manière coordonnée et cohérente. Pour répondre à ce défi, notre association s'est dotée d'instances élues et de cadres d'organisation locaux, régionaux et nationaux, ainsi que d'une structure salariée déployée au niveau régional comme national.

En région, nous comptons **deux salariées** : Elodie BEHAREL, déléguée nationale de la Cimade en région Nord Picardie (DNR), et Christelle VENS, chargée de projet régional en charge des questions juridiques, remplacée à compter du mois de novembre et pour 6 mois par Lara FAUSTINI

En lien étroit avec les instances régionales, leurs missions comprennent notamment la participation au développement et à l'animation du mouvement Cimade dans la région, le soutien aux équipes bénévoles dans la mise en place de projets et d'activités locales, du conseil juridiques, ... ainsi que l'appui régional au fonctionnement et à l'organisation du mouvement.

Le **conseil régional**, qui rassemble au moins un représentant de chaque groupe local et les salariées, est composée de 19 bénévoles élus et s'est réuni 8 fois au cours de l'année (1 fois en présentiel sur une journée, 7 fois à distance sur des demi-journées). Ses réunions permettent l'échange d'informations entre les groupes, de mutualiser les questionnements et pratiques des équipes, et de mettre en place des espaces sur des thématiques qui lui semblent important de régionaliser. Maillon essentiel entre le travail conduit au niveau national et les activités locales des groupes, le conseil régional s'est par ailleurs doté d'axes de travail prioritaires définis par l'assemblée régionale du 5 juin 2021, qui sont :

- Travailler au recrutement de nouveaux bénévoles et à leur formation / intégration
- Développer la participation des personnes accompagnées
- Porter la parole publique de la Cimade
- Travailler sur les formes de la mission / le sens des permanences
- Intensifier les échanges entre les différents groupes de la région

Ces axes sont notamment la conséquence d'un travail collectif de réflexion menée sur la gouvernance et les relations entre les différents échelons. A partir d'un questionnaire proposé à l'ensemble des groupes locaux de la région, une phase d'**état des lieux régional** a été menée en novembre et décembre 2020, et analysée lors du conseil régional de janvier 2021. Il a permis de dégager des points saillants débattus et présentés au vote lors de l'assemblée régionale 2021.

Le **bureau régional** s'est réuni de manière régulière en visioconférence, pour établir les ordres du jour du conseil régional, discuter de l'implication régionale et locale de telle ou telle thématique, organiser les moments régionaux, répondre aux sollicitations nationales comme locales et faire remonter des travaux et préoccupations régionales. Élu parmi les membres du conseil régional, il a été renouvelé à l'issue de l'assemblée régionale 2021 et est composé de **Guy LEHNER (Président), Catherine GUY, Benoît DECQ et Jocelyne DELPORTE, rejoints début 2022 par Christiane HLADKY**. Un grand merci aux membres du précédent bureau régional, et en particulier à son Président, Nicolas KETELERS pour ses quatre ans d'engagement.

Les élus régionaux et l'équipe salariée se sont impliqués par ailleurs dans différents **cadres d'échanges nationaux**, afin de faire avancer le débat et les idées au sein de l'association et de produire des outils pour l'ensemble des intervenants de l'association.

- Participation des 4 délégués de la région (ont été élus en 2021 Benoît DECQ, Guy LEHNER, Catherine GUY et Sylvette CHEVALIER) aux **assemblées générales annuelles de la Cimade**, lieu où les grandes orientations de l'association sont débattues et décidées ;
- Participation de Benoît DECQ au **conseil national** de la Cimade en tant que représentant de la région ;
- Participation aux **réunions nationales des bureaux régionaux**. Ces rendez-vous, organisés deux fois par an, permettent de mutualiser les ressentis, réflexions et les expériences menées et sont des moments d'échanges directs avec les instances nationales.

Les temps forts 2021

L'année a été marquée par plusieurs temps forts régionaux :

Actualisation du projet associatif de la Cimade 2021-2022

La Cimade a lancé en mars 2021 l'actualisation de son projet associatif. Le projet associatif est le résultat d'une réflexion large et collective sur ce que souhaitent réaliser comme objectifs les membres de l'association et sur la manière dont ils et elles veulent le faire, compte tenu de la situation actuelle de leur structure. Ce projet doit participer à donner du sens aux actions de l'association en formalisant la raison d'agir en son sein dans le respect des valeurs qu'elle porte.

Après une première phase consacrée à l'état des lieux de la question migratoire, de l'association et de son environnement, qui s'est achevée en juin, et à laquelle notre région a pris part dès la fin de l'année 2020 ayant engagé un état des lieux régional de son fonctionnement, la session nationale a donné le coup d'envoi de la deuxième phase, consacrée à la définition de nos utopies. Qu'est-ce que La Cimade, en tant que mouvement, souhaite porter comme idéal politique dans les années à venir ? La réflexion s'est poursuivie au sein du mouvement et s'est prolongée par un temps de controverses. Il est prévu que ce travail s'achève fin 2022.

- Le **temps d'accueil des nouveaux et nouvelles bénévoles**, prévu en fin d'année 2020 (comme de nombreux bénévoles nous rejoignant à la rentrée), a été reporté au samedi 13 février 2021, par zoom, faute de pouvoir nous retrouver pour de vrai. Au cours de cette matinée à laquelle ont participé une petite trentaine de personnes dont 22 « nouveaux et nouvelles », ont été abordés l'histoire, les valeurs, les missions, l'organisation et le fonctionnement de la Cimade, ses principes d'actions ainsi que les formes et contenus de l'engagement à la Cimade.
- Notre **assemblée régionale** a réuni 41 personnes le 5 juin, en visioconférence du fait des contraintes sanitaires. Après une rétrospective de l'année 2020 et le temps électif (élection des membres du conseil régional, des délégués à l'Assemblée Générale de la Cimade et du représentant de la région au conseil national), l'assemblée régionale a défini ses priorités régionales pour les deux ans à venir (cf. le paragraphe sur le conseil régional). Puis, dans le cadre des travaux sur l'actualisation du projet associatif de l'association, les participants ont travaillé en ateliers sur les partenariats.
- Notre région a accueilli au stade couvert de Liévin du 17 au 19 septembre la **session nationale** de la Cimade, espace de travail et de réflexion collectif qui a rassemblé 230 bénévoles et salariés Cimade de toute la France et d'Outre-Mer. L'organisation de cette rencontre nationale a fortement mobilisé les bénévoles et les salariées de notre région : 10 personnes se sont impliquées durant plus de six mois dans les groupes de préparation et de pilotage de la session, et 42 bénévoles ont participé aux journées et aidé dans la logistique. Ces trois jours conviviaux furent riches en rencontres, et la qualité de notre accueil fut appréciée. Les membres du groupe local de Lens-Liévin se sont particulièrement engagés : ils ont hébergé plusieurs Cimadiens de la région et ont organisé, à l'issue de la session, des visites du Louvre Lens et du site minier du 11/19. Si le thème de la session portait sur l'actualisation du projet associatif de la Cimade, nous avons pu mettre en avant les spécificités de notre région avec la situation des personnes exilées souhaitant rejoindre la Grande Bretagne. Le lendemain de la session, le groupe de Lens-Liévin a pu prendre un temps d'échanges privilégiés avec le président national Henry MASSON autour des problématiques locales dont la politique de dématérialisation des demandes de titres de séjour mise en œuvre par la préfecture du Pas-de-Calais.

A ces temps internes s'ajoutent des mobilisations portées en externe et décrites dans la suite du présent rapport.

AGIR POUR L'ACCÈS ET LE RESPECT DES DROITS

L'accueil et l'accompagnement juridique et administratif est une activité centrale pour l'ensemble des groupes locaux qui proposent chaque semaine des permanences « généralistes », complétées par des temps de préparation des demandeurs d'asile, et à Lille par une permanence autour de l'accès à une protection maladie et un accompagnement au pôle régional Dublin.

Comme en 2020, les équipes ont dû s'adapter au contexte sanitaire pour maintenir leur accompagnement et de nouvelles modalités d'accompagnement ont vu le jour avec par exemple l'expérimentation de permanences nomades.

Notre région a par ailleurs pris part en 2021 à l'expérimentation autour de **SAAM**, outil statistique et de suivi des dossiers développé par La Cimade pour harmoniser la collecte de données et se conformer au RGPD. Il facilite également le suivi des situations des personnes. Le groupe de Lille s'est lancé dans l'expérimentation en 2021, rejoint par le groupe d'Amiens. SAAM se déploiera progressivement en 2022 à Tourcoing, Lens, Soissons, Maubeuge et Valenciennes.

1/ LES PERMANENCES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

**Environ 5000 personnes conseillées, orientées par une centaine de bénévoles :
2054 dossiers ouverts, près de 7000 mails échangés
et 3900 appels téléphoniques traités**

Les équipes ont privilégié au cours des premiers mois de l'année un accompagnement à distance, par mail et téléphone, quand celui-ci était possible.

Si plusieurs équipes disposent d'un téléphone portable et reçoivent tout au long de l'année des appels, une part importante de ces appels débouche en temps habituel sur une prise de rendez-vous en permanence. Or ceux-ci ont dû être limités au cours du premier semestre 2021, en raison des contraintes sanitaires et de l'état des forces bénévoles qui ne permettaient pas d'assurer le même nombre de rdv qu'auparavant. Les équipes ont dû en conséquence modifier leurs modes de réponses, prendre le temps d'écouter les personnes présenter leur situation et l'objet de leur demande. Lorsque cela a été possible, une réponse immédiate a été apportée. Pour les situations les plus complexes, les réponses ont été différées, soit le temps de recevoir par mail une copie des documents en possession de la personne, indispensables pour la compréhension des situations administratives, soit pour échanger avec un collègue bénévole ou demander l'aide de la chargée de projet régional.

Selon les groupes, les **permanences téléphoniques** ont été tenues par une personne, pouvant en cas de besoin appeler son binôme, ou un groupe de 2 à 3 bénévoles, se retrouvant sur un même lieu pour répondre aux appels. Des **rendez-vous téléphoniques** ont aussi été donnés, comme à Amiens où un binôme se retrouvait dans les locaux pour contacter les personnes à qui un rendez-vous téléphonique avait été donné dans la semaine ou à Soissons, où l'équipe a proposé des rendez-vous téléphoniques via un numéro de conférences téléphoniques, permettant de réunir au bout du fil la personne concernée et 2 ou 3 bénévoles de la Cimade, chacun à domicile.

Les équipes se sont également organisées pour gérer les **mails reçus sur les boîtes Cimade**. Les demandes ont là aussi été en forte hausse, provenant des personnes elles-mêmes et des travailleurs sociaux, en raison de leur méconnaissance ou de la complexité de la réglementation.

La **reprise des rendez-vous physiques** a été **progressive** selon les groupes, la plupart du temps sur rendez-vous préalablement pris par téléphone ou mail, pour veiller au respect des gestes barrières et éviter les regroupements dans les salles d'attente (ce qui a occasionné une charge de travail supplémentaire pour les bénévoles gérant le téléphone entre les permanences).

Comme l'année dernière, il nous sera difficile de dire précisément le nombre de personnes accompagnées. Si pour les personnes reçues en entretien en présentiel des fiches dossiers ont été

ouvertes, il n'a pas été possible pour les équipes de recueillir et conserver, à des fins statistiques, les renseignements issus des entretiens téléphoniques et des accompagnements par mail.

Comme en 2020, moitié moins de dossiers ont été ouverts par rapport à 2019 : **2051 dossiers** contre 3800 en 2019 (1905 en 2020). Toutefois, le nombre total de personnes renseignées est estimé à plus du double si on tient compte de l'accompagnement à distance. Le nombre d'appels téléphoniques est en augmentation : au moins **3900 appels** ont été traités (3300 l'an dernier) et près de **7000 mails échangés**. Une même personne ayant pu envoyer un mail et nous joindre par téléphone, nous estimons, comme en 2019, à **5000**, le nombre de **personnes renseignées**.

Pour autant, malgré le déploiement de l'accompagnement à distance, il nous semble, en particulier à Lille, ne pas avoir réussi à toucher certaines personnes, moins familières aux outils numériques ou ne sachant pas, du fait notamment de leur non-maîtrise du français ou de l'anglais, comment nous contacter ou nous appeler. Ces personnes avaient plus l'habitude de se déplacer directement et spontanément sur place, dans nos locaux lillois.

Groupe local	Nombre de personnes reçues en entretien physique	Nombre d'appels téléphoniques	Nombre de demandes par mail
Lille (une trentaine de bénévoles)	477 (535 entretiens)	2 demi-journées de perm téléphonique de janvier à juin : environ 600 appels traités	Plus de 4000 mails reçus, pour 700 personnes renseignées à distance
Tourcoing (7 à 9 bénévoles)	214	Répondeur	40 personnes suivies
Valenciennes (6 à 10 bénévoles)	200 (280 entretiens)	Entre 5 à 10 appels par jour ouvert, soit environ 1000 appels traités	Environ 800 mails reçus (dont 100 personnes renseignées uniquement à distance)
Maubeuge (12 bénévoles)	89 dont 69 nouvelles (121 entretiens)	Pas de téléphone	Une cinquantaine de personnes suivies
Grande-Synthe (3 bénévoles)	162 (206 entretiens)	Pas de téléphone	Une centaine de mails
Lens-Liévin (10 bénévoles)	330 dont 220 nouvelles personnes	Environ 80 appels par mois	Une cinquantaine de mails par mois
Soissons (7 bénévoles)	125 (159 entretiens)	730 appels pour 516 ménages (soit plus du double de 2020) et 20 rdv en conférence téléphonique	Près de 200 demandes
Amiens (18 bénévoles)	279 (340 entretiens)	755 demandes (+27%)	Une centaine de demandes reçues
Clermont (4 bénévoles)	165 (270 entretiens)	75 situations accompagnées à distance	

Au total, ce sont une centaine de bénévoles qui ont mené ces actions d'accès au droit, appuyés par la chargée de projet régional, qui outre la formation initiale et continue développée ci-après, soutient juridiquement les équipes (selon les groupes : conseils et avis donnés par téléphone ou courrier électronique, déplacement sur certaines permanences, modèles de requêtes, veille juridique, etc.).

Les équipes ont été sollicitées sur des thématiques diverses, allant de l'asile, de l'entrée et du séjour, de l'accès à la nationalité française, du regroupement familial, des droits sociaux, des mesures d'éloignement, de la double peine... ainsi que sur les **difficultés d'accès aux Préfectures et de dépôt des demandes de titres de séjour**, par voie dématérialisée ou non, qui se sont amplifiées du fait du contexte sanitaire.

Les bénévoles ont fait état des dysfonctionnements suivants :

- Exigence de pièces abusives (en particulier du passeport, quand d'autres documents peuvent être apportés pour justifier de l'état civil ou de la nationalité), bloquant le dépôt d'une demande de régularisation (pratique aussi appelée « refus de guichet »).
- Remise de récépissés de demande de titre de séjour inadéquats ou non-délivrance de ce document autorisant provisoirement le séjour, voir le travail, plaçant alors les personnes en rupture de droits et dans des conditions matérielles très précaires.
- Absence de réponse pendant plusieurs mois aux demandes déposées.

- Dématérialisation de l'accueil. Dans la majorité des préfectures et sous-préfectures de la région, il n'est plus possible d'obtenir un rendez-vous (ni même des renseignements) en se présentant directement au guichet des Préfectures. Celui-ci doit être pris via une plateforme internet n'ouvrant que très rarement des plages horaires de rendez-vous disponibles, par mail, ou encore par téléphone. Dans d'autres cas, le dossier doit être envoyé par courrier. L'absence de réponse de l'administration ou de créneaux disponibles est souvent synonyme de précarité et de situations anxiogènes. A Arras, préfecture-pilote, le dépôt de la demande de titre de séjour a été entièrement dématérialisé, celui-ci doit être enregistré via le site demarchesimplifiees.fr. Ce fonctionnement pose de sérieuses difficultés pour les personnes n'ayant pas accès à l'outil numérique ou ne maîtrisant pas notre langue, mais aussi la formation des points d'accueil numérique à ces questions, quand ils existent et accompagnent sur ces aspects.
- Demande de pièces déjà fournies dans le cadre des demandes dématérialisées.

Un groupe de travail régional sur la dématérialisation, incluant les difficultés rencontrées dans les démarches auprès des Préfectures, s'est constitué fin 2020 et s'est réuni tout au long de l'année pour mutualiser les pratiques, définir et porter les actions à mener régionalement.

Présentation en Préfecture du Nord de demandes exceptionnelles

La Commission consultative départementale de réexamen des situations administratives des étrangers, dite CODRESE, a été créée en octobre 2007 par la Préfecture du Nord afin d'examiner les demandes de régularisation à titre exceptionnel d'étrangers résidant dans le département du Nord. La Cimade, tout comme 6 autres associations (Aida-Emmaüs, LDH, MRAP, Secours catholique, Voix de nanas et CSP 59) est, à ce jour, habilitée à participer à cette commission. Mais les restrictions apportées en 2020 lors de la modification du règlement intérieur par la Préfecture (présentation unique, conditions de recevabilité, absence de collégialité depuis que chaque association est reçue individuellement, etc.) nous ont amené à présenter 8 dossiers seulement. 5 personnes se sont vues délivrer un titre de séjour, 3 ont fait l'objet d'un refus de régularisation.



RETOUR SUR

Les permanences nomades : aller vers les personnes exilées 6 mois d'expérimentation qui ont permis de toucher 174 personnes.

La crise sanitaire a rendu plus compliqué l'accès à notre association, c'est pourquoi plusieurs bénévoles de l'équipe juridique lilloise ont réfléchi à une action visant à aller à la rencontre des personnes exilées, pour favoriser leur accès aux droits et faire échec au phénomène d'isolement et de désignation. Préparée en fin d'année 2020, l'action a pris la forme de permanence d'accès aux droits « nomades » durant le premier semestre 2021, tenues par une douzaine de bénévoles de la métropole lilloise.

L'action s'est déroulée en deux phases. Au cours du premier trimestre, des permanences ont été proposées **lors des distributions alimentaires des Restos du cœur**. Sans rendez-vous préalable, les bénéficiaires des Restos

ont pu « profiter » de leur venue pour obtenir une information sur leurs droits.

Les permanences ont tourné sur trois sites, à savoir Faubourg de Béthune, Wazemmes et Lille Sud, avec une présence deux fois par semaine, sur une durée de deux à trois semaines pour chacun de ces lieux. Deux bénévoles étaient mobilisés sur les entretiens juridiques, un autre était à l'entrée du lieu de distribution pour présenter notre action et prendre en charge les orientations. Au total, **une centaine de personnes** ont été rencontrées. Selon les situations, les personnes ont été renseignées sur place ou un rendez-vous dans nos locaux lillois a été planifié pour un accompagnement plus approfondi.

Cette action nous a permis de toucher des personnes qui ne se seraient pas déplacées jusqu'à nous, en raison de contraintes d'horaire, de difficultés de déplacement ou encore de leur isolement. Nous avons également rencontré un grand nombre de personnes ayant abandonné, parfois même depuis des années, leurs démarches administratives, découragées par leur technicité ou à la suite de blocages rencontrés. Un renoncement qui s'explique aussi par la dématérialisation des procédures de dépôt de demandes de titre de séjour en préfecture qui a eu pour conséquence de multiplier les situations de précarité administrative.

L'action s'est poursuivie en avril et mai, en plein confinement, **auprès des personnes hébergées dans les hôtels réquisitionnés dans le cadre de la campagne hivernale**. Un camping-car aménagé nous a permis de nous déplacer sur différents sites, en lien avec l'ABEJ, missionnée pour l'accompagnement social dans ces hôtels. 13 permanences ont été tenues dans 5 hôtels de la Métropole Européenne Lilloise (Comfort Hotel de Mons, Hôtels Première Classe de Lomme et Tourcoing, Hôtel F1 de Roubaix, Lemon Hotel de Tourcoing, permettant de renseigner **74 personnes**.



Contrairement aux bénéficiaires des Restos du cœur, dont les demandes portaient majoritairement sur le séjour, nous avons rencontré dans les hôtels un nombre important de personnes en demande d'asile (bien que sur certains sites, les demandes relatives au séjour étaient bien présentes). Si les personnes rencontrées aux Restos du cœur n'étaient pas pour la plupart accompagnées dans leurs démarches administratives, qu'elles avaient pour certaines abandonnées, une majorité des personnes présentes en hôtel avec qui nous avons échangées avaient une procédure en cours et étaient déjà suivies, par un avocat ou une association notamment. Malgré tout, ces personnes exprimaient une vraie inquiétude concernant leur situation, craignant de se retrouver à la rue tout prochainement. Il y avait un réel besoin d'information et une demande de notre action d'accompagnement, comme en témoigne la venue de certaines personnes à plusieurs de nos permanences. Notre présence a permis de les éclairer sur leur situation, qui pour quelques-uns demeurait flou. Outre l'aspect rassurant de ces permanences pour les intéressés, elles se sont également avérées bénéfiques afin de les informer et de les aiguiller vers des organismes sociaux qui répondront mieux que La Cimade à certaines de leurs problématiques ou vers les permanences juridiques des groupes de Lille et Tourcoing, lorsque leur situation nécessitait un suivi plus important.

2/ PERMANENCE PROTECTION MALADIE

Le groupe local Cimade de Lille a mis en place depuis mars 2015 une permanence spécifique sur les questions d'accès à la protection maladie. Elle a pour objectifs d'informer sur les dispositifs de protection maladie et d'intervenir en cas de difficultés dans l'ouverture ou le renouvellement des droits à l'Assurance maladie, CSS (ex CMU C) ou à l'Aide Médicale d'État (AME). Les personnes en demande peuvent être orientées à partir de l'accueil, des permanences juridiques de la Cimade ou par des partenaires ou professionnels extérieurs qui seraient en difficulté dans leur accompagnement. L'équipe PPM de Lille est une plate-forme ressource pour les autres groupes de la région.

Une centaine de personnes accompagnées, 4 bénévoles engagés à Lille

Du fait du contexte sanitaire, l'équipe PPM, composée de 4 bénévoles, a réorganisé son fonctionnement. Environ 3 à 5 mails sont reçus par semaine sur la boîte mail dédiée, venant directement de personnes exilées, d'organismes et associations ou encore de d'autres groupes Cimade de la région. L'équipe passe d'abord du temps à comprendre les situations à distance (par mail ou téléphone) et rechercher des solutions en amont, avant de recevoir en rdv les personnes. Tout ce travail se fait en dehors des permanences au local et demande aux bénévoles de l'équipe beaucoup d'engagement sur leur temps personnel, à leur domicile.

En raison de cet accompagnement à distance, l'équipe PPM n'est pas en mesure de « chiffrer » précisément le nombre de personnes accompagnées. Elle ouvre depuis septembre 2021 un dossier sur SAAM pour les personnes reçues au local mais ces données ne sont pas représentatives de l'année écoulée.

Les problèmes les plus épineux qui se posent depuis quelques mois sont les ruptures de prise en charge notamment par la CSS (complémentaire) suite à la perte d'un titre de séjour. Les CPAM tardent à suspendre les droits de base mais refusent de renouveler la CSS alors que la personne ne peut encore prétendre à l'AME puisqu'elle a encore les droits de base (= assurance maladie).

L'exigence de documents d'identité ET d'état civil pour établir une identification définitive qui permette l'accès à une carte vitale est aussi un souci et peut freiner le recours au soin puisque les personnes ne peuvent utiliser le tiers payant. Si elles ne sont pas réfugiées, les personnes doivent passer par les ambassades de leur pays en France pour obtenir des actes de naissance ou renouveler leurs papiers d'identité, ce qui coûte de l'argent et demande du temps et de multiples relances.

Le renouvellement des titres de séjour pour soins est aussi un casse-tête et peut engendrer des ruptures dans les soins. L'équipe essaye de travailler de concert avec les bénévoles de l'équipe juridique sur des situations complexes.

L'auto-formation est importante, permise notamment via la mise à jour du classeur des ressources (juridiques, formations, orientations diverses et partenaires), des temps de formation organisés en équipe et la participation à une liste de diffusion nationale sur les droits sociaux.

Enfin, à la suite des demandes de plusieurs groupes de la région, l'équipe PPM a animé deux demi-journées de formation interne sur la protection maladie. Une vingtaine de bénévoles y ont participé.

3/ PREPARATION DES PERSONNES EN DEMANDE D'ASILE

Beaucoup de demandeurs d'asile méconnaissent les étapes de la procédure de demande de protection internationale et ne sont pas spécifiquement préparés à expliquer les raisons de leur départ aux organismes chargés d'examiner leur demande d'asile, qui sont l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) et en cas de recours, la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), étape pourtant déterminante. En effet, les services de premiers accueils des demandeurs d'asile ne sont pas missionnés pour cette activité, leur intervention se limitant d'après le cahier des charges défini par l'OFII, à la domiciliation et à la constitution du dossier auprès de l'OFPRA (aide pour remplir la partie administrative du formulaire OFPRA et traduction du récit). De même, si les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ont pour mission d'accompagner les demandeurs d'asile tout au long de la procédure, très peu de demandeurs y sont hébergés à cette étape. Un grand nombre de personnes en demande d'asile se retrouvent, en effet, dans les dispositifs d'hébergement d'urgence, chez des connaissances ou dans des réseaux d'hébergements, ou encore à la rue ou dans des squats.

Or, passer devant l'OFPRA et la CNDA est en soi une épreuve difficile, c'est un passage attendu avec autant d'impatience que de crainte. Il est important que les personnes demandeuses d'asile sachent ce que les officiers ou les juges attendent d'elles, à quoi sert l'entretien ou l'audience, quel est son sens, etc. C'est dans ce cadre que le groupe de Lille a initié en 2013-2015 des ateliers de préparation à l'OFPRA et à la CNDA, qui comprennent un temps collectif sur ce que signifie demander l'asile, la procédure et ses acteurs, le rôle de l'OFPRA ou de la CNDA, suivi d'un temps individuel, qui prend la forme d'une simulation d'entretien ou d'audience, afin de placer la personne demandeuse d'asile en situation réelle. Dans plusieurs autres groupes de la région, comme à Maubeuge, Soissons, Grande-Synthe, quelques bénévoles proposent également des préparations mais uniquement de manière individuelle.

Une préparation est d'autant plus nécessaire que lors de ces rencontres, ce sont bien souvent des événements à la fois très intimes et traumatiques qui sont abordés. L'enjeu est également de rendre de la maîtrise et du savoir aux personnes sur leur parcours d'asile, mais aussi d'aborder des aspects très pratiques tels que les itinéraires et moyens de transport.

247 personnes préparées à l'OFPRA et à la CNDA en individuel ou collectif Une vingtaine de bénévoles engagés

Le contexte sanitaire a fortement perturbé l'activité, et en particulier l'organisation des temps collectifs proposés à Lille. Durant le premier semestre, les équipes ont privilégié un accompagnement individuel, parfois à distance. Pour autant, le nombre de personnes préparées est en hausse par rapport à 2020 (163 personnes).

A Lille, ce sont 132 personnes qui ont été préparées à l'OFPRA, dont 120 lors de préparation individuelle et 12 lors d'ateliers collectifs. 4 ateliers collectifs au total ont été animés au cours de l'année, soit beaucoup moins qu'initialement prévu et ce en raison du contexte sanitaire qui ne nous a pas permis d'organiser des temps collectifs durant plusieurs mois.

A ce chiffre s'ajoutent 40 accompagnements individuels à la CNDA et 4 ateliers d'informations CNDA, ayant bénéficié au total à 61 personnes.

Les nationalités des personnes préparées ont été très diverses : AFGHANISTAN, ALGERIE, ANGOLA, CAMEROUN, CONGO- BRAZZAVILLE, CONGO RDC, CÔTE D'IVOIRE, ETHIOPIE, GUINEE, IRAK, IRAN, « KURDISTAN », MALI, MAURITANIE, NICARAGUA, NIGERIA, RWANDA, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, SENEGAL, SOMALIE, SOUDAN, TCHAD, TOGO, TURQUIE, VENEZUELA

Dans les autres groupes locaux du Nord, à Maubeuge, 4 personnes ont été préparées et 5 aidées dans la constitution de leur dossier OFPRA (ces personnes ne pouvant pas retourner à la plateforme Coallia pour remplir leur dossier).

A Grande-Synthe, parmi les 19 personnes qui avaient une demande relative à l'OFPRA et à la CNDA, 7 ont été préparées.

Les groupes de Valenciennes et Tourcoing sont peu sollicités par des demandeurs d'asile à cette étape de la procédure et n'ont pas rejoint le projet.

Dans l'Oise, une personne a été préparée à l'entretien (et ensuite accompagnée à l'OFPRA).

Dans l'Aisne, à Soissons, ce sont 3 personnes qui ont été préparées à l'OFPRA, et 3 à la CNDA.

Dans la Somme, à Amiens, 14 personnes ont été préparées (12 pour l'OFPRA, 2 pour la CNDA)

Dans le Pas-de-Calais, à Lens-Liévin, 17 personnes ont été préparées.

Mission foraine de l'OFPRA à Lille du 26 au 30 avril

Depuis 2015, les demandeurs d'asile peuvent être accompagnés lors de l'entretien par une association habilitée. La Cimade a pris part rapidement à cet accompagnement, souhaitant en priorité apporter un regard citoyen sur ce moment-clé de la procédure d'asile au cours duquel le demandeur est interrogé par un officier de protection en présence, si besoin est, d'un interprète. A l'issue de l'entretien le représentant peut formuler des observations qui seront cosignées dans le compte-rendu de l'entretien.

Aujourd'hui cette action est essentiellement portée par des bénévoles d'Ile-de-France, mais se développe en région quand sont organisées des missions foraines, comme celles qui ont eu lieu à Lille dans les locaux de la préfecture du 26 au 30 octobre 2020 où nous nous étions mobilisés puis du 26 au 30 avril 2021.

A la suite d'un appel à volontaires lancé auprès des bénévoles de la région, 20 membres de la région ont été agréés par l'OFPRA. Au total, nous avons reçu 11 demandes d'accompagnement lors de l'entretien que nous avons été en mesure d'honorer. Un temps de préparation a été préalablement proposé à chaque personne accompagnée, à la fois pour faire connaissance, présenter le déroulement de l'entretien et se mettre « en condition ».

Les préparations se développant au sein de plusieurs groupes de la région, ont été initiées au cours de l'année avec des temps d'analyse des pratiques entre les différentes équipes de bénévoles engagées, qui vont se poursuivre en 2022. Les équipes souhaitent aussi retravailler les documents laissés au demandeur d'asile, sous un aspect plus pratique et en intégrant dans la réflexion les personnes accompagnées.

L'ensemble de ces actions a bénéficié d'un financement de la Fondation de France prévu sur 2021 et 2022.

4/ ACCOMPAGNEMENT AU POLE RÉGIONAL DUBLIN

L'équipe Accompagnement Dublin s'est constituée fin 2018 afin d'accompagner les demandeurs d'asile convoqués au « pôle régional Dublin » de la préfecture du Nord, compétent pour instruire les demandes des personnes relevant du Règlement Dublin III et résidant dans les Hauts-de-France.

63 personnes reçues en rdv et 32 accompagnements au Pôle Dublin

Au cours de l'année, l'équipe, constituée d'environ 7 personnes, a vu son effectif se réduire très fortement, peinant à recruter de nouveaux bénévoles prêts à s'engager de manière régulière. Parallèlement, 3 des 4 bénévoles les plus anciens et les plus stables ont dû arrêter leur bénévolat laissant seule, à compter de septembre, la référente de l'activité. Outre les départs justifiés de bénévole, la question se pose de savoir pourquoi ne parvenons pas à stabiliser davantage cette équipe.

En raison de la pandémie, l'équipe a dû adapter son activité car la préfecture est restée fermée plusieurs mois en 2020, puis lorsqu'elle a rouvert, les accompagnements n'étaient plus autorisés. Ont alors été mises en place des permanences d'abord téléphoniques, puis en présentiel au sein du local lillois, dédiées aux personnes en procédure Dublin. Durant le premier trimestre 2021, les accompagnements en préfecture ont pu reprendre. Néanmoins ont été maintenues les permanences, à raison d'une par semaine le vendredi après-midi sauf exception.

- **60 personnes ont été reçues lors des permanences Dublin au local** (47 hommes et 13 femmes, dont quatre couples), dont certaines à 2/3 reprises. Trois RDV téléphoniques ont également été tenus, en plus des demandes de renseignements par téléphone.
- **32 accompagnements au Pôle régional Dublin** ont pu être faits, ainsi que deux assistances téléphoniques lors de la convocation. Ils ont concerné 15 hommes, 3 femmes, et 3 couples, certains accompagnés en Préfecture deux, voire trois fois.

Ces personnes venaient très majoritairement d'Afrique subsaharienne, et principalement de la Guinée Conakry, mais aussi d'Afghanistan, d'Irak, du Maghreb, de la Jordanie, du Koweït, d'Albanie, du Turkménistan et de Russie.

Les pays de transfert étaient : Espagne (15), Allemagne (14), Italie (12), Belgique (9), Portugal (4), Norvège (2), Pays-Bas (1), Autriche (1), Malte (1), Croatie (1), Royaume-Uni (1).

Il ressort de nos accompagnements que la préfecture applique à la lettre le règlement Dublin. Dès l'enregistrement au GUDA, le pays considéré responsable de la demande d'asile du demandeur est contacté par le pôle Dublin pour la prise ou reprise en charge de celui-ci. Bien souvent, tous les pays où le demandeur a laissé ses empreintes sont aussi sollicités, au cas où le premier se défausserait. Il n'est pas rare que lors de la première convocation au pôle Dublin, c'est-à-dire un mois après l'enregistrement au GUDA, le demandeur se voit déjà notifier un arrêté de transfert. Le demandeur a alors la possibilité de déposer un recours en annulation au tribunal administratif, mais il semblerait, d'après le retour qu'ont fait un certain nombre de personnes accompagnées, que les agents du pôle Dublin encouragent cette démarche. Or l'expérience montre que les chances d'annuler cet arrêté sont faibles, et le recours a pour effet de ramener le délai de transfert au point de départ.

Les hommes seuls sont systématiquement placés en rétention au local de rétention (LRA) de Tourcoing la veille de leur transfert. Les femmes et les familles se voient remettre un routing généralement pour le surlendemain.

Lorsqu'un demandeur a été transféré une première fois et revient en France et dépose une deuxième demande, non seulement il est replacé en procédure Dublin, mais il est également assigné à résidence pour une période de 45 jours.

Il apparaît de plus en plus impossible de sortir de la procédure Dublin, si ce n'est en passant par la « case » fuite qui implique de survivre sans condition d'accueil pendant plus d'un an. Et une fois « la peine » purgée, il n'est pas rare que la préfecture place le demandeur non pas en procédure normale mais en procédure accélérée, qui n'est pas favorable car examen rapide et plus superficiel de la demande d'asile. La préfecture a aussi tendance à donner une obligation de quitter le territoire français (OQTF) assortie d'une IRTF aux personnes déclarées en fuite qui font l'objet d'un contrôle de police.

5/ ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ETRANGERES DETENUES

La Cimade intervient en prison afin de matérialiser l'accès au droit des personnes étrangères détenues. Ce sont près de 170 bénévoles, ayant le statut de « visiteurs de prison spécialisés », qui entrent dans plus de 70 prisons afin d'informer les personnes de leurs droits et de les assister dans les démarches liées à leur situation. Depuis 2007, l'activité est prise en compte par un protocole national signé avec l'administration pénitentiaire.

L'intervention se veut ainsi humaine, concrète et transversale : nous écoutons les situations, donnons les explications utiles, apportons des réponses aux questions juridiques, rédigeons des courriers et requêtes avec les personnes que nous rencontrons et travaillons avec l'ensemble des acteurs concernés, en particulier les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), les avocats et les familles. Les intervenants de La Cimade agissent dans la confidentialité, le respect de la parole donnée et l'indifférence au passé pénal.

Environ 80 personnes accompagnées par 12 bénévoles

La situation des étrangers incarcérés est complexe car leur statut entraîne, dans le cadre de condamnations pénales, des conséquences spécifiques. Le plus souvent condamnés pour les mêmes délits que les Français, certains purgent des peines de prison uniquement pour défaut de régularité de séjour. La plupart sont frappés de « double peine » - interdiction du territoire français, arrêté d'expulsion. D'autres rencontrent des problèmes pour demander ou renouveler un titre de séjour, ou encore pour déposer une demande d'asile. A cela s'ajoutent des difficultés spécifiques : on compte chez eux davantage d'indigents, beaucoup ne comprennent pas la langue française, l'incertitude quant à leur possibilité de vivre en France constitue une cause majeure d'angoisse spécifique.

Comme ailleurs en France, les interventions ont été perturbées au cours du premier semestre par le contexte sanitaire. Certaines équipes ont malgré tout réussi à maintenir des contacts mails et téléphoniques avec les établissements d'intervention, quand les prisons étaient inaccessibles.

Au total, ce sont plus de 80 personnes qui ont été rencontrées en 2021 dans 6 établissements :

Établissements	Nombre de personnes accompagnées	Nombre de bénévoles
Annœullin (arrêt fin 2021)	Chiffres non remontées / une quinzaine estimée	3
Sequedin (MA)	38 (47 entretiens)	3
Dunkerque	2	1
Valenciennes (démarrage début 2021)	5 (5 entretiens)	1
Maubeuge (démarrage printemps 2021)	17	2 (intervention 1 fois par mois)
Amiens	5 (10 entretiens)	4

Si nous avons pu commencer à Valenciennes et Maubeuge, notre action s'est arrêtée à Annœullin et nous n'avons pas réussi à recruter de nouveaux bénévoles pour reprendre à Longuenesse.

Une rencontre fut organisée en avril avec la Directrice Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin, et en août avec la cheffe de l'unité des politiques publiques d'insertion à la direction interrégionale.

Faute d'avoir réussi à trouver depuis 2017 une personne prête à assurer la coordination bénévole de cette action, cette mission est assurée depuis par la Déléguée nationale en région (recrutement, définition des temps régionaux, identification des besoins, liens avec les acteurs locaux, aspects financiers, etc.) et le coordinateur national prison, Marc Durantou (soutien technique sur la thématique et en support institutionnel, animation d'une liste de diffusion nationale, formation).

APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

La connaissance de la langue française est une des conditions pour s'intégrer en France. En ne parlant pas français, la personne étrangère ne peut que rester dépendante d'un tiers, de sa famille, de la communauté, des services sociaux. C'est un facteur d'exclusion de la vie sociale et professionnelle, entraînant le risque d'un repli sur sa communauté d'origine. Les ateliers d'apprentissage du français sont un moyen de socialisation pour des personnes laissées « en marge », or pourtant, il est de plus en plus difficile quand on est « sans-papiers » d'accéder à des formations.

Deux groupes de la région, Lille et Tourcoing, proposent de tels ateliers, à l'attention des personnes ne pouvant pas avoir accès au droit commun en termes d'offres de formation linguistique (il s'agit notamment des personnes en demande d'asile, en situation irrégulière ou dont la demande de titre de séjour est en cours d'instruction). Si cette situation vient à évoluer, notamment grâce à une régularisation, l'apprenant, une fois pris en charge par un autre organisme, quitte nos ateliers.

Avant d'intégrer un groupe, chaque nouvel apprenant passe un test afin de pouvoir l'orienter vers un groupe de son niveau. Les ateliers suivent le calendrier scolaire. Les entrées/sorties sont permanentes, nécessitant une forte adaptation des formateurs et formatrices.

En 2021, l'année a été marquée par les confinements et contraintes sanitaires qui ont perturbé le bon fonctionnement des cours. Des représentants des deux équipes ont participé aux réunions nationales de l'apprentissage du français animées par la chargée de projet national apprentissage du français.

**11 ateliers d'apprentissage du français à Lille et Tourcoing
Une cinquantaine d'apprenants et 16 bénévoles engagés**

A **TOURCOING**

L'équipe de Tourcoing a été confrontée à la perte de formateurs et aux difficultés de recrutement de nouveaux bénévoles. Suite au confinement d'octobre 2020, 2 formateurs et un binôme en formation n'ont pas repris leur activité FLE pour des raisons personnelles.

De janvier à mi-mars 2020, 3 ateliers (au lieu de 5) ont fonctionné avec 3 formateurs.

Chaque atelier a proposé une séance hebdomadaire de 2h à un groupe restreint comprenant 3 ou 4 apprenants (quelques apprenants inscrits en octobre ne sont pas revenus). Les séances d'inscription de novembre et décembre n'ont pu se tenir et en janvier, vu la limitation de l'occupation des locaux à 6 participants et la situation sanitaire instable, il a été décidé de ne pas en faire.

Deux ateliers se sont déroulés à la Maison des Associations en centre-ville et le troisième à l'école Ste Clotilde dans le quartier de la Bourgogne.

Ces ateliers ont concerné **11 personnes** (6 femmes et 5 hommes) : 5 apprenants étaient originaires du Maghreb, 3 du Nigéria, 1 d'Arménie, 1 de Jamaïque et 1 du Surinam. Dans l'ensemble les interventions correspondaient aux niveaux A1.1 – A2 avec parfois de fortes lacunes dans la maîtrise de la langue orale.

Suite au nouveau confinement et à la fermeture des structures nous accueillant, les cours se sont arrêtés mi-mars. Pour diverses raisons, notamment le manque d'équipements adéquats des apprenants pour travailler à distance, il n'y a pas eu de cours en ligne.

Deux formateurs ont repris les cours début mai et jusque fin juin, ceux-ci ont concerné 5 apprenants.

Fin juin, un formateur a annoncé son départ. Par contre, une nouvelle bénévole a souhaité nous rejoindre comme binôme dans un premier temps afin de se former.

La nécessité d'une nouvelle localisation des lieux de cours regroupant les groupes et les documents s'est imposée. Un déménagement dans l'annexe du centre social de la Marlière a eu lieu en septembre, rapprochant ainsi les équipes FLE et juridique dans le même quartier Virolois/Croix Rouge.

Rentrée 2021. Les inscriptions se sont déroulées en septembre. Vu qu'il n'y avait plus que deux formatrices, il a été décidé de ne pas faire d'alphabétisation cette année et les personnes envoyées par les bénévoles du juridique ont été privilégiées.

C'est ainsi que d'**octobre à décembre, 2 groupes relativement homogènes ont fonctionné.**

- L'un était animé par une formatrice et une bénévole en formation et concernait 6 apprenants (grands débutants + débutants). Les inscriptions s'étant poursuivies le 1er samedi de novembre et décembre, ils étaient 10 à la fin de l'année.
- L'autre était animé par une formatrice et concernait 5 apprenants au début et 8 à la fin de l'année.

Sur les **18 apprenants** (9 femmes et 9 hommes), 10 sont originaires du Maghreb, 1 du Pakistan, 1 du Congo, 1 de Guinée, 1 de Thaïlande, 2 de Serbie et 2 d'Albanie.

Comme toujours, la précarité de l'existence des apprenants reste un frein à l'évolution rapide de l'apprentissage (absentéisme, pas de travail personnel en dehors des cours, vie en vase clos).

Un point positif toutefois, un 3ème groupe (regroupant les grands débutants) a pu être créé début janvier 2022 animé par la bénévole en formation qui s'investit beaucoup. De nouvelles inscriptions, privilégiant toujours les personnes en situation administrative précaires, sont donc envisageables.

🌀 A LILLE

A la suite des tests passés les 16 et 17 septembre, **4 cours répartis sur 3 niveaux** (2 groupes de grands débutants, 1 groupe de débutants, 1 groupe d'intermédiaires/avancés) ont pu reprendre à la rentrée 2020 (année scolaire 2020-2021) pour **39 personnes inscrites**. L'équipe de formateurs a été en grande partie reconduite, comptant 11 professeurs (8 permanents + 3 remplaçantes) et une coordinatrice chargée de recruter de nouveaux professeurs et d'accueillir de nouveaux apprenants tout au long de l'année quand des places se libèrent dans les groupes.

Cette organisation a fonctionné jusqu'en novembre 2020 où un nouveau confinement a été décidé jusqu'en décembre, elle a été de nouveau perturbée lors du confinement d'avril 2021 mais aussi par l'application d'un protocole sanitaire renforcé autorisant 6 personnes maximum par cours. Entretemps, le groupe lillois a déménagé et certains apprenants n'ont pas souhaité poursuivre. Une formatrice a arrêté les cours début 2021, ce qui a eu pour conséquence de réduire à deux au lieu de quatre le nombre d'heures de cours pour le groupe intermédiaire/avancé (les 3 autres groupes se sont bien vus proposés deux fois deux heures d'enseignement par semaine).

Ce n'est qu'à la rentrée 2021 que l'équipe a pu retrouver un fonctionnement normal, avec **4 cours répartis sur 4 niveaux** (1 groupe de grands débutants, 1 groupe de débutants, 1 groupe d'intermédiaires et 1 groupe d'avancés), porté par 8 formateurs, 2 remplaçantes et 2 coordinatrices.

Une réflexion sur les ouvertures culturelles à proposer aux apprenants s'est instaurée depuis septembre 2016. Si l'apprentissage de la langue est essentiel, il va de pair avec une ouverture sur les mécanismes socioculturels et sur des lieux souvent perçus comme inaccessibles de cette société dans laquelle les apprenants ont à vivre. C'est ainsi que des contacts ont été pris avec les institutions lilloises (musées, théâtres ...). Malheureusement, ont dû être annulés la participation aux répétitions publiques de l'ONL et les visites-ateliers au musée des Beaux-Arts de Lille. Toutefois, l'équipe a pu reporter sur 2021 l'utilisation d'une subvention du ministère de la culture qui a permis de financer 10 heures d'**atelier-théâtre** avec une équipe d'acteurs du Théâtre de la Verrière. 8 apprenants du niveau débutant ont suivi avec enthousiasme et assiduité les séances qui se sont déroulées de mai à juin.

Un autre projet a été porté en lien avec les bénévoles sensibilisation du groupe local de Lille autour de rencontres musicales (cf. la partie sensibilisation).



SENSIBILISER, INFORMER ET MOBILISER

1/ LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Plus de 1500 personnes touchées dont 613 lycéens et collégiens

Dans un contexte d'amalgames et de rejet de l'autre, les différents groupes locaux de la Cimade mènent des actions de sensibilisation afin de faire connaître la situation des personnes étrangères, échanger, faire prendre conscience des préjugés de chacun et porter les valeurs et idées d'hospitalité auxquelles nous sommes attachés. Ces actions sont autant d'opportunités pour partager notre expertise, nos analyses et nos propositions.

Nos interventions ont été fortement impactées par la crise sanitaire du fait de la fermeture des lieux culturels et des restrictions d'intervention dans les établissements scolaires. Quelques interventions, plutôt qu'être reportées, ont toutefois pu être organisées par visioconférence.

Groupe local de Lille :

- Au lycée La Salle à Lille, en janvier, installation de l'exposition « Protéger les enfants et leurs droits » (visitée par 9 classes, après avoir été présentée aux professeurs et documentalistes), intervention auprès de 2 classes de seconde et une classe de première (259 personnes touchées)
- Animation du jeu « Parcours de migrants » avec deux classes du lycée M. de Flandres à Gondecourt les 5 et 26 janvier (30 personnes touchées)
- Intervention au lycée Camille de Lellis de Lambersart autour d'un quizz le 24 septembre (14 personnes)
- Intervention lors d'une table-ronde sur l'accompagnement des publics en exil, axée sur les modalités de l'accompagnement et les problèmes de communication accompagnant/accompagnés organisée le 15 octobre par MigraLang, Université de Lille (une cinquantaine de participants)
- Participation à la journée mondiale des réfugiés, organisée le 19 juin par l'université de Lille (une trentaine de participants)
- Tenue d'un stand lors de la Journée régionale de l'hospitalité organisée par le Secours Catholique le samedi 16 octobre à Lille (une trentaine de participants)
- Tenue d'un stand lors du Forum des Libertés organisée le 10 décembre, participation de Lara Faustini à la table-ronde "Dans un contexte d'obsession sécuritaire : Un droit d'asile ? quel asile ?" (une cinquantaine de participants)
- Rassemblement le 18 décembre à l'occasion de la journée internationale des migrant.e.s. à l'appel de la marche des solidarités, du CSP59, du Mrap et de la Cimade Lille

L'équipe a enfin répondu à des demandes d'étudiants en master, sur les actions et les valeurs de la Cimade. L'une d'elles a rédigé un article dans le journal de l'université catholique de Lille. Deux enregistrements audio ont été réalisés, l'un diffusé dans les IRTS de la région, l'autre pour la radio RPL.

Depuis le printemps 2021, la Cimade en partenariat avec Attacafa, musiques nomades et avec le soutien de Lianes coopération/Fonds Recital, a développé des « **rencontres musicales** », pour et par les exilés. Les personnes des cours de français ont été les premières concernées puis nous avons contacté diverses associations qui accompagnent les personnes exilées : Banta, Pangea, le Rail ... Malgré les interruptions consécutives aux restrictions sanitaires, 9 rencontres musicales ont eu lieu au faubourg des musiques réunissant une cinquantaine de participants à ce jour. Des capsules sonores en porteront témoignage et seront disponibles prochainement. L'aventure se poursuivra en 2022, à raison d'une rencontre toutes les 3 semaines environ.

Groupe local de Maubeuge

- Co-organisation des Cercles de Silence à Maubeuge, manifestations silencieuses qui ont lieu chaque dernier samedi du mois de 11h à 12h place des Nations à Maubeuge, pour interpeller les citoyens sur l'accueil des migrants en France et plus particulièrement en Sambre Avesnois.

D'ordinaire, la Cimade Maubeuge participe au Noël des migrants mais cette fête qui réunit une centaine de personnes migrantes isolées du territoire n'a, hélas, pas eu lieu.

Groupe local de Grande-Synthe

- Rassemblement « un toit, c'est un droit et c'est la loi ! » le 18 décembre à Dunkerque

Groupe local de Tourcoing

Le groupe a pu s'investir uniquement dans le partenariat avec la médiathèque Colette dans l'atelier de conversation mensuel auquel participent essentiellement des apprenants du groupe FLE.

Groupe local de Lens-Liévin

- Présentation au stade couvert de Liévin, pendant la session nationale, d'une expo-photo « Bienvenue à Vietnam City » réalisée à partir de photos prises sur un camp de migrants vietnamiens qui a longtemps séjourné dans une commune limitrophe (120 passages)

Groupe local de Soissons

- Tenue d'un stand au forum des associations organisé par la ville de Soissons le 4 septembre (une trentaine de personnes)
- Présence au Marché Solidaire organisé par des associations soissonnaises les 20 et 21 novembre. (une cinquantaine de personnes rencontrée)

Groupe local d'Amiens

- Intervention à la Maison rurale de Oisemont en octobre 2021 (40 participants de troisième)
- Mise en place d'un groupe inter-associatif (La Cimade, Acat, Amnesty, Welcome) pour préparer la projection d'un documentaire « Les mots de Taj » en janvier 2022
- Rassemblement le 18 décembre à l'occasion de la journée internationale des migrant.e.s. à Amiens



Chaque année, les groupes de la région participent à Migrant'scène, festival national de la Cimade visant à offrir des moments de rencontres et d'échanges pour favoriser le dépassement de nos préjugés et la compréhension des phénomènes migratoires dans toute leur complexité. Mais du fait du contexte sanitaire et de l'incertitude sur la tenue des manifestations (nous avons dû annuler la plupart des événements en 2020), seuls deux groupes locaux se sont engagés dans le festival cette année.

L'équipe d'Amiens a organisé avec le Safran la projection du documentaire Paris-Stalingrad, suivi d'une performance musicale (170 personnes touchées dont 90 scolaires) et une après-midi dédiée aux arts, poésie et slam par les Maquis'Arts De la Poésie (150 personnes touchés dont 100 scolaires).

Le groupe de Lille a de son côté porté trois événements, soutenus par certains par la Fondation de Lille dans le cadre de la FSI :

- à la Maison Folie Wazemmes : après une semaine d'appropriation, les élèves en théâtre du conservatoire de Lille ont présenté une lecture théâtrale d'extraits de la pièce « Du piment dans les yeux ». Puis a été projeté le documentaire relatif à cette pièce (130 et 105 personnes).
- au centre social Simone Veil : un temps d'échange avec des adultes du centre, une projection autour du film « Les nouveaux habitants » et une animation autour d'un quizz (60 personnes touchées) ;
- deux soirées « Palestine » sur l'éducation en Palestine : apéro-soupe, théâtre, jeu, table-ronde, à la salle du Gymnase (50 personnes touchées)

Par ailleurs **l'exposition « Protéger les enfants et leurs droits »** a été installée durant une semaine à la Maison Folie Wazemmes et visitée par 120 collégiens et lycéens lillois (1 classe des lycées La Salle, Montebello et Aimé Césaire, 1 classe du collège Franklin et 2 de Nina Simone), puis deux semaines au centre social Simone Veil, pour tout public.



2/ LES MOBILISATIONS

En juin 2020, La Cimade a lancé une **campagne pour la régularisation large et durable de toutes les personnes sans-papiers** présentes en France, avec délivrance d'un titre de séjour stable qui garantisse le droit au travail et dans une dynamique qui, à terme, vise à atteindre la liberté de circulation et d'installation.

Plusieurs groupes de la région se sont alors impliqués au côté de la Marche des solidarités et ont relayé sur les réseaux sociaux leur soutien aux personnes sans-papiers avec le hastag **#LibertéÉgalitéRégularisez**.

Le constat restant malheureusement le même, la Cimade a prolongé cette campagne en 2020 avec une pétition, un petit guide dédié, des vidéos et des visuels sur le parcours qui conduit à se retrouver ou rester sans papiers.



Au niveau régional, le groupe de Lille s'est particulièrement impliqué en manifestant le 1^{er} mai pour demander des droits pour toutes et tous et en organisant un cercle de silence le 23 octobre au parc Jean-Baptiste Lebas. Plusieurs groupes ont aussi pris part au collage d'affiches.



2021 a également été marquée par une mobilisation autour de la **dématérialisation des demandes de titre de séjour**. Alors que nos permanences ne cessent de recevoir des appels de personnes en difficulté avec l'administration préfectorale, nous avons recueilli de témoignage de personnes accompagnées, de bénévoles et de travailleurs sociaux, que nous avons relayés sur notre site et les réseaux sociaux.

Loin d'être un progrès, le numérique est aujourd'hui pour beaucoup des personnes étrangères un mur infranchissable, qui les prive de toute possibilité d'échange avec l'administration. La fermeture des guichets fabrique des sans-papiers et maintient les personnes étrangères, qu'elles soient ou non en situation régulière, dans un état de précarité matérielle et de vulnérabilité psychologique.

Aux côtés du Secours Catholique et de la Ligue des droits de l'Homme, nous avons attaqué en justice le 30 juin les Préfectures de l'Aisne et du Pas-de-Calais qui imposent l'usage d'Internet pour déposer une demande de titre de séjour, sans prévoir d'alternative aux démarches dématérialisées. Ces recours, déposés en même que plusieurs autres à travers la France, n'ont pas encore été audienés.

Enfin, nous sommes enfin associés à plusieurs **interpellations interassociatives pour dénoncer la politique migratoire menée sur le littoral**. Nous avons soutenu plusieurs actions pour dire non aux arrêtés contre les distributions alimentaires à destination des personnes exilées à Calais, et soutenir les revendications des grévistes de la faim Philippe, Anaïs et Ludovic, à savoir l'arrêt des expulsions quasi-quotidiennes, l'arrêt de la confiscation et de la destruction des affaires des exilés et un dialogue raisonné entre associations et autorités. Nous avons également signé l'appel "Justice pour Aleksandra, nouvelle-née décédée suite à la non-prise en charge médicale de sa mère lors d'une interpellation des forces de l'ordre sur une plage du Calais. En 2022, nous relancerons des permanences mobiles sur les lieux de vie à Grande-Synthe en partenariat avec le bus de l'accès au droit de l'Université catholique de Lille.

SOUTIEN AU MOUVEMENT, FORMATIONS ET RESSOURCES

Soutien interne : suivi, formation, ressources

La Cimade est une association qui s'est choisie des modalités d'actions faisant appel à des compétences importantes. Sur les actions d'accès aux droits comme de cours de français, la composante technique est essentielle afin de conseiller et diffuser les éléments aux personnes. Les actions de sensibilisation et de plaider nécessitent également des compétences et des outils. Pour ce faire, La Cimade dispose de compétences internes développées au niveau national, régional comme local qui permet à l'ensemble du mouvement d'aborder ces enjeux complexes.

Pour soutenir les équipes locales dans leurs actions, la délégation régionale, par l'intermédiaire de ses deux salariées, a diversifié ses modes d'appui : formations, outils pratiques et juridiques, liste de diffusion juridique, rencontres régionales et espaces d'échange sur les cas pratiques et les suivis, etc.

En 2021, **16 formations** ont été organisées au niveau régional à l'attention des bénévoles des groupes locaux. En raison du confinement, puis des contraintes sanitaires, la majorité d'entre elles a été organisée en distanciel, facilitant la participation de certains bénévoles n'ayant pas à se déplacer de l'autre bout de la région.

A noter aussi **une formation inter-groupes menée par les équipes de Maubeuge et Valenciennes** afin de permettre aux nouveaux bénévoles arrivés après les formations d'introduction de s'approprier quelques bases.

Sujets	Formatrices	Dates	Participants	Lieux
Le Règlement Dublin III	C. Vens	04/02 (2h)		Par visio
Le déroulement des entretiens à l'OFPRA et des audiences à la CNDA	C. Vens	17/02 (2h)		Par visio
Approfondissement séjour	C. Vens	12/03 (1h30)		Par visio
Approfondissement séjour	C. Vens	13/03 (1h30)		Par visio
Approfondissement séjour	C. Vens	16/03 (1h30)		Par visio
Les blocages rencontrés en préfecture	C. Vens	19/03 (1/2 journée)		Par visio
L'accord franco-algérien	C. Vens et E. Beharel	26/06 (1/2 journée)		Par visio
Approfondissement asile	E. Beharel	18/06 (1h30)		Par visio
Approfondissement asile	C. Vens	22/06 (1h30)		Par visio
Point d'info sur la situation en Afghanistan	C. Vens et E. Beharel	29/09 (1h30)		Par visio
Introduction au droit au séjour	C. Vens et E. Beharel	02/10 (1/2 journée)		Par visio
Introduction au droit d'asile	C. Vens et E. Beharel	16/10 (1/2 journée)		Par visio
Approfondissement asile	E. Beharel et L. Faustini	19/11 (2h)		Par visio
Accès à la protection maladie	Equipe lilloise protection maladie	26/11 (2h)		Lille
Accès à la protection maladie	Equipe lilloise protection maladie	27/11 (2h)		Valenciennes
L'accord franco-algérien	E. Beharel et L. Faustini	03/12 (2h)		Par visio

Parallèlement, ont été organisées des **rencontres régionales thématiques**, qui constituent selon leur objet à la fois des temps de formation, d'échange de pratiques et de mutualisation.

Sujets	Dates	Lieux
Les préparations à l'OFPRA et à la CNDA	17/12, animé par L. Faustini et E. Beharel	Par visio
Mission foraine de l'OFPRA à Lille	03/05 animée par C. Vens et E. Beharel	Par visio
Initiation au jeu du parcours du migrant en ligne	13/09, animée par E. Beharel et Catherine Guy	Par visio
Groupe de travail régional dématérialisation	29/01, 11/3, 22/4, 5/5, 19/5, 24/6, 25/10	En visio
Réunion d'information sur la session nationale	24/06	Par visio
Réunions régionales sur l'accompagnement à distance (tél et mail), au vu de l'évolution des pratiques d'accompagnement du fait du contexte sanitaire	14/1/2021, animées par E. Beharel et C. Vens	Par visio

A noter également la participation de plusieurs bénévoles de la région à des **espaces nationaux** : à des groupes de travail et des journées de réflexions et de mutualisation au niveau national : réunions nationales de l'apprentissage du français, journée nationale sur l'action des bénévoles de La Cimade dans les lieux d'enfermement, etc.

La Cimade, au niveau des pôles nationaux, produit de très nombreuses ressources : documents de formation techniques et pratiques, de positions de l'association, d'outils de sensibilisation, etc. Elles sont diffusées par le biais des listes thématiques nationales, du site internet de La Cimade pour les ressources publiques mais surtout via une plateforme interne nationale, Cimadoc's.

Formations externes

Agréé organisme de formation, nous disposons de nombreux outils internes et externes pour diffuser l'information. C'est dans ce cadre qu'il y a quelques années la région a développé une offre de formation externe sur un grand nombre de thématiques. Ces espaces sont également des moments d'échanges privilégiés avec les travailleurs sociaux et les bénévoles des différentes structures qui nous sollicitent. En 2021, ce sont 73 personnes au cours de **6 formations externes**.

Sujets	Organismes formés	Dates	Participants
Introduction au droit des étrangers en France	Université de Lille	25/1, 1 et 8/2 (10h)	12
Introduction au droit des étrangers en France	Université de Lille	27/9, 4 et 11/10 (11h)	13
Séjour, Eloignement, Réunification familiale	AFEJI	23/11 (6h)	11
La procédure de demande d'asile	Accueil et Promotion	24/09 (6h)	11
Les droits de mineurs et jeunes majeurs en France	Académie de Lille	07/06 (6h)	15
Introduction au droit des étrangers en France	ABEJ	7, 14 et 21/10 (9h)	11

A ces formations, s'ajoutent des **7 interventions dans l'enseignement supérieur** :

- à l'Institut régional du travail social de Lille (le 18 mai devant 170 étudiants) ;
- à l'Ecole européenne supérieur de travail social (EESTS) de Lille (25 et 32 étudiants les 22 mars, 19 mai et 4 juin) ;
- à l'AFERTES d'Arras le 23 juin auprès des stagiaires de première année en formation d'éducateurs spécialisés ;
- auprès des étudiantes de licence professionnelle Justice et jeunesse en difficulté 2021/2022 de l'université de Lille (2 cours à distance les 27 mai et 3 juin auprès de 20 étudiants).

Nous avons également animé au cours du second semestre des sessions d'information auprès des mentors bénévoles de l'association Duo for a job, qui met en contact des jeunes de la diversité et réfugiés avec des personnes de plus de 50 ans, expérimentées, du même secteur professionnel, afin que ces dernières les accompagnent dans leur recherche d'emploi.

Ressources aux acteurs tout au long de l'année

Outre les formations dispensées, La Cimade est sollicitée tout au long de l'année par de nombreuses structures d'accompagnement social, qu'elles soient publiques ou associatives. Cette fonction de ressources sur les territoires où sont présents les groupes locaux, mais plus largement sur l'ensemble de la région est essentielle. Il permet aux acteurs de trouver les informations dont ils ont besoin pour mener à bien leurs actions d'accompagnement des personnes au-delà de leurs champs d'intervention. Les outils nationaux publics sont diffusés aux acteurs et des réponses individuelles sont faites aux différentes sollicitations envoyées par téléphone ou par mail.

MERCI !

À nos financeurs : la Fondation de France, la Fondation de Lille, Lianes coopération et le Fonds RECITAL ; les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ; les villes de Lille, Amiens, Dunkerque, Valenciennes, Soissons, Feignies, Louvroil, Leval, Aulnoye-Aimeries, Rousies, Hautmont ; le Secours Catholique, la direction interrégionale des services pénitentiaires ; **et l'ensemble de nos donateurs et donatrices** qui ont apporté des contributions financières sur des projets présentés par l'association.

L'Eglise Protestante Unie de Lille et Maubeuge, à Tourcoing les MJC du Virolois et de la Marlière Croix Rouge ainsi que la maison des associations, la mairie de Grande-Synthe, la maison de quartier de Valenciennes Ville, le CCFD de Soissons, Nicodème à Lens, la Paroisse de Clermont, la mission ouvrière Sambre, le CIDFF de Valenciennes, l'Espace Dewailly d'Amiens métropole, ont apporté un soutien matériel par un prêt ou une location à prix modéré de locaux.

À nos partenaires : ils sont très nombreux à travers la région ...

À tous les bénévoles, équipiers et équipières : parce qu'ils et elles s'impliquent quotidiennement aux côtés des personnes étrangères, alertent collectivement sur le durcissement de la politique migratoire et portent haut et fort les valeurs de La Cimade.

NOUS CONTACTER

Délégation régionale – nord.picardie@lacimade.org – 9 bd de la Moselle à Lille (59000)

Groupe local de Lille – lille@lacimade.org

Groupe local de Tourcoing - tourcoing@lacimade.org / 06.79.46.80.81

Groupe local de Grande-Synthe - grande-synthe@lacimade.org

Groupe local de Valenciennes - valenciennes@lacimade.org / 06.75.67.83.08

Groupe local de Maubeuge - maubeuge@lacimade.org

Groupe local de Lens-Liévin - lens-lievin@lacimade.org / 07.50.69.83.28

Groupe local d'Amiens – amiens@lacimade.org / 06.83.04.64.86

Groupe local de Soissons - soissons@lacimade.org / 06.77.97.72.04

Groupe local de Clermont - clermont.oise@lacimade.org / 07.57.50.87.31

Pour nous suivre :

<https://www.lacimade.org/regions/nord-picardie/>

@Cimade_Lille

<https://fr-fr.facebook.com/LaCimadeLille>